



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 21, numéro 1

4^s

Miller Thomson investit dans l'avenir

■ **Tory's de Toronto ouvre un
modeste bureau à Montréal**



Me Brent Muir, Me Louise Tremblay,
Me Louis-Michel Tremblay, Me Béatrice Arronis

EXPERTISE JURICOMPTABLE: L'IMPACT D'UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Présent dans plus de 40 villes en Amérique du Nord, en Asie, en Europe et au Royaume-Uni, NAVIGANT regroupe le plus grand nombre d'experts en JURICOMPTABILITÉ ET ENQUÊTES FINANCIÈRES au Québec.

CE QUI NOUS DISTINGUE:
Nos compétences, notre grande expérience et notre indépendance.

Parmi nos services offerts au milieu juridique, notons les suivants:

- » Quantification du préjudice économique dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance
- » Enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités, de fraude ou de corruption
- » Détermination d'une perte d'exploitation et évaluation d'entreprises
- » Ruptures de contrats et différends contractuels
- » Assistance lors de procès, témoignages et rapports d'experts

Nos associés et directeurs au Québec

Richard Forand CPA, CA, CA•EJC, MBA 514.227.6159	Alain Lajoie FCPA, FCA, CA•EJC, MBA 514.227.6163
André Lepage FCPA, FCA, CA•EJC, CFE 514.227.6164	Paul Levine FCPA, FCA, CA•EJC, EEE 514.227.6162
Jonathan Allard CPA, CA, CA•EJC, EEE, MBA 514.227.6162	Michel Hébert CPA, CA, CA•EJC 514.227.6171
Luc Marcil LL.L., CPA, CA, CA•EJC 514.227.6184	Guy St-Georges CPA, CA, CFE 418.263.4746
Suzanne Harting BAA 514.227.6180	Jacqueline Lemay CPA, CA, CA•EJC 514.227.6182
François Auclair CPA, CA, CFE 514.227.6183	Marie-Lise Gingras CPA, CA, MBA 514.227.6186

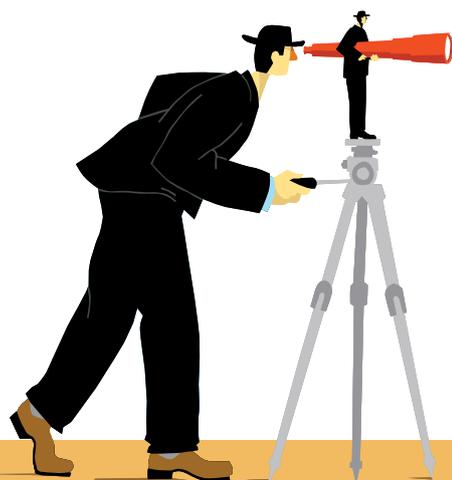
NAVIGANT

www.navigant.com

Montréal: 514.798.5874 | Québec: 418.780.5874

LITIGE & ENQUÊTES • FINANCE & ÉCONOMIE • CONSEILS FINANCIERS • CONSEILS EN GESTION

©2012 Navigant Consulting, Inc. Tous droits réservés.



Miller Thomson investit dans l'avenir

Par André Gagnon

C'est en 1952 que Georges Pouliot fondait Pouliot Mercure, l'un des premiers cabinets juridiques de droit commercial au Québec.

En choisissant d'installer ses bureaux sur la rue Saint-Jacques, il s'assurait d'être au cœur du centre financier du Montréal de l'époque où se côtoyaient alors avocats, banquiers, comptables et courtiers, tous afférés à relever les défis économiques du boom d'après-guerre.

Au fil des ans, le bureau a changé d'adresse à quelques reprises. On est passé de la rue Saint-Jacques à l'édifice de la Sun Life pour enfin s'installer, en 1963, dans la tour CIBC au coin des rues Peel et René-Lévesque.

Au cours des dernières années, l'équipe s'est agrandie et son approche multidisciplinaire attire la clientèle d'une nouvelle génération d'entrepreneurs canadiens et étrangers prêts à conquérir les marchés nord-américains et mondiaux. C'est dans ce contexte qu'à la fin du mois de février, le bureau déménagera au 1,000 de La Gauchetière pour y occuper les étages 36, 37 et 38.

Puisque les locaux de la tour CIBC datent de 50 ans, ils se devaient d'être modifiés afin de s'adapter à une nouvelle structure de travail plus collégiale qui favorise le travail d'équipe. C'est dans cet esprit que la décision du déménagement est prise. Le 1,000 de La Gauchetière offre des espaces contigus qui permettent des aménagements propices à l'interaction des membres d'une même équipe, voire même entre les différents groupes de pratique.

À titre d'exemple, plusieurs salles de travail et un «lounge» ont été prévus pour maximiser les échanges



Photo : Guy Tessier

Me Alain Bergeron et Me Serge Amar

et rendre les communications plus efficaces et conviviales.

De plus, la configuration des nouveaux locaux permettra aux clients et à l'équipe de profiter sur place d'un centre de conférence modulaire pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes.

Le déménagement s'inscrit dans la continuité historique de l'entreprise en poursuivant sa tradition de leader dans le marché de Montréal.

En effet, au début des années 90, Pouliot Mercure franchit une étape importante alors que ses plus jeunes associés lui donnent un second souffle en réorientant



Photo : Guy Tessier

Me Patricia Fourcand, Me Nathalie Marchand, Me Alexandre Ajami

sa stratégie de développement. On souhaite alors profiter pleinement des opportunités qui découlent de l'accord de libre-échange nord-américain et ainsi tirer parti de l'arrivée massive de nouveaux marchés de nature plus nationale et internationale.

À l'époque, sous le leadership de Louis-Michel Tremblay et de Pierre Paquet, le bureau travaille activement à développer une affiliation panaméricaine avec des bureaux canadiens et américains, tels que Cassels Brock, Nori-

ga (y) Escobedo et Fredrikson Byron. L'objectif principal étant de continuer d'accroître son offre de service et sa notoriété.

En 2004, les associés poussent encore plus loin leur stratégie initiale et fusionnent à Miller Thomson, un cabinet juridique, d'envergure nationale qui compte déjà sept bureaux au Canada. Huit ans plus tard, c'est onze établissements installés stratégiquement dans onze villes canadiennes qui ont pignon sur rue. Le bureau de Montréal est devenu un incontournable dans l'élaboration des efforts de développement du groupe. Louis-Michel Tremblay en assure la gestion tout en siégeant au comité de direction national avec son collègue et associé Pierre Paquet. Celui-ci, a pour sa part, la mission de veiller à optimiser les synergies entre les différents bureaux canadiens et de promouvoir auprès des divers marchés nord-américains et internationaux l'ensemble des services offerts chez Miller Thomson.

Entre-temps, l'objectif principal des associés de Montréal demeure le même, soit de servir avec la plus grande efficacité sa clientèle tant institutionnelle qu'entrepreneuriale, toujours soucieuse d'avoir accès à un éventail complet de services juridiques de pointe.

Le litige commercial, l'insolvabilité, le financement, les fusions acquisitions et la propriété intellectuelle font plus que jamais partie de l'offre de service de Miller Thomson Montréal.

Ayant choisi de calquer son mode de gestion sur les modèles entrepreneuriaux, Miller Thomson favorise la gestion du savoir, la formation et le développement professionnel des individus. Les outils les plus modernes et une vaste documentation sont acces-



BiblioExpress est fière d'avoir pu jouer un rôle dans le déménagement et la réinstallation de la bibliothèque de droit de Miller Thomson dans ses nouveaux locaux du 1000 de La Gauchetière.

sibles pour les avocats du cabinet afin de les aider à livrer un service d'une qualité optimale à des taux concurrentiels.

« La profession juridique se trouve à la croisée des chemins, » de dire Louis-Michel Tremblay, « et notre travail est de plus en plus complexe. Dans ces circonstances, notre clientèle est en droit de s'attendre à ce que nous ayons des méthodes de travail efficaces et sophistiquées, à des coûts raisonnables. »

À cet égard, Miller Thomson appuie activement la notoriété de ses équipes de travail et cherche constamment à améliorer son potentiel d'expertise par le biais d'une assignation efficace à des avocats possédant une grande compétence.

Sur le plan international, Miller Thomson continue de favoriser son statut de cabinet pour faire la promotion de son offre de service auprès des divers marchés européens. L'Europe est d'ailleurs au centre de la stratégie de mise en marché de Miller Thomson. Le bureau voit d'un très bon œil les occasions d'affaires qui découleront de l'entente de libre-échange qui devrait se conclure sous peu.

Il n'y a aucun doute que les investisseurs européens sont de plus en plus intéressés par le marché nord-américain. À ce titre, Montréal est une porte d'entrée naturelle pour plusieurs d'entre eux.

Du reste, Miller Thomson garde le cap sur l'excellence, qu'il s'agisse de litige ou de droit commercial. Actuel-

lement, les chefs de file du bureau et directeurs de ses différents groupes de travail sont entre autres, Me Stéphane Hébert, secondé depuis peu par Mes Michel Laroche, Jean-François Gauvin et Michel D'Amours, spécialistes en restructuration d'entreprises et en insolvabilité en plus d'oeuvrer en droit commercial et corporatif. Mes Yves Robillard et Serge Amar sont des plaideurs incontournables en matière de conflit corporatif, valeurs mobilières et propriété intellectuelle. Mes Bernard Blouin et Alain Bergeron sont parmi les professionnels les plus habiles à négocier des financements publics et privés. Mes Paul Legault et Normand Royal, spécialistes du droit commercial, possèdent des assises considérables dans les marchés italien et français et complètent avantageusement les efforts du groupe en Europe. Pour ce qui est du droit du travail, la notoriété de Me Béatrice Arronis et de Me François Garneau n'est plus à faire. Qui plus est, Me Normand d'Amour est reconnu pour sa grande compétence. À titre de Président sortant du secteur construction du Barreau canadien, division Québec, l'équipe du bureau de Montréal s'enrichit à nouveau. Quant à Me Louis-Michel Tremblay, il vient d'être désigné « Lawyer of the year in Montreal » par Best Lawyers en matière de droit de la construction.

L'histoire démontre que ce cabinet a toujours su croître et se réinventer au fil des décennies. Il sera captivant d'observer la poursuite de l'ascension de son bureau montréalais en figure de proue. Où se positionnera-t-il à l'avenir? C'est un rendez-vous auquel Miller Thomson convie ses actuels et futurs clients. Tous dans l'entreprise s'entendent pour relever le défi!

Accuracy

- Enquêtes, litiges, arbitrages
- Évaluation d'entreprise
- Support aux transactions
- Redressement d'entreprise
- Analyses économiques et financières

ACCURACY QUÉBEC
Tél. : 418-780-1956

ACCURACY MONTRÉAL
Tél. : 514-333-0633

www.accuracy.com

**Notre métier :
quantifier pour décider**

**Nos leaders en juricomptabilité :
expertise et rigueur pour donner un sens aux chiffres**

 Guylaine Leclerc FCA, CA*EJC, CFE	 François Filion CA, CA*EJC, EEE	 Manon Roy CA, CA*EJC	 Alain David CA, CFE
---	---	------------------------------------	-----------------------------------

Paris | Madrid | Amsterdam | Milan | Francfort | Bruxelles | Londres | Munich | Québec | Montréal | Rome | New Delhi

Corruption, collusion, solutionnons le problème rapidement et passons à autre chose.

Par André Gagnon

Le Globe & Mail écrivait récemment que le problème de corruption et de collusion qui est étayé quotidiennement devant nos écrans de télévision par les témoins qui se succèdent devant la Commission Charbonneau n'est pas le seul fait du Québec. Bien sûr on s'en doutait bien ...

Les grands travaux lancés par l'Etat, tant fédéral que québécois, les grands travaux de voirie, la construction d'immeuble important comme les hôpitaux du côté anglais et comme du côté français reliés à nos faculté de médecine universitaires respectives (l'Université McGill et

Nouvelle vice-présidente à la Commission de l'Aide Juridique



Me Céline Giroux (1974) a été nommée vice-présidente de la Commission des services juridiques (CSJ) pour un mandat de trois ans. Au moment de sa nomination, Me Giroux était directrice générale de l'Office des personnes handicapées du Québec depuis 2006. Elle succède à Me Lucie Dufresne (1978) qui a choisi de prendre sa retraite.

l'Université de Montréal) suscitent une vive concurrence et une convoitise qui peuvent facilement mener à la corruption des donneurs d'ouvrage et de leurs représentants. Rappelons la Commission Malouf après les Jeux Olympiques de Montréal de 1976, sur les coûts astronomiques du stade et des lieux de villégiature des athlètes dont nous connaissons si peu les arcanes et les véritables arrangements financiers et l'attribution des contrats à vil prix. La nature humaine s'est manifestée comme dans d'autres cas à travers l'histoire de Montréal et du Québec.

Il faut être prudent en faisant parader des chefs d'entreprises italiens ou québécois francophones qui ont bâti ces sociétés qui sont devenues des fleurons, donneurs d'emplois et des acheteurs de matériaux affectés aux grands projets qu'ils ont remportés. Parfois avec des gens soudoyés, bien huilés, des voyages de golf et des vacances à l'étranger bien organisés pour récompenser et soutenir ceux qui les ont payés.

Depuis l'arrivée au pouvoir, même minoritaire, le gouvernement de Mme Pauline Marois a pris le taureau par les cornes et adopté des lois qui rendront difficile la possibilité de se glisser à travers les mailles du filet pour l'avenir. Bien sûr, il y a le présent. C'est la Commission Charbonneau et les corps policiers formés en escouades spécialisées qui ont été mises sur pied depuis quelques années par le gouvernement de Jean Charest, il faut le dire, qui ont la tâche de dépister, surveiller avec le précieux concours de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.) l'industrie de la construction et du bâtiment et des grands travaux ainsi que la façon de traiter

avec eux par les villes et les grandes communautés urbaines.

Jean Cournoyer, autrefois ministre du Travail sous le gouvernement de Robert Bourassa (entre autres postes occupés) fut l'artisan de grandes réformes de base dans le secteur de la construction qu'il a réformé et permis aux travailleurs de ce secteur de se créer une caisse de retraite qui leur permet aujourd'hui de vivre convenablement des fruits de leur travail une fois retraités. Il avait aussi cerné de près les syndicats de ce secteur qui ont beaucoup évolué depuis et jouent un rôle qui leur sera arraché et confié plutôt à une régie du bâtiment d'Etat.

Cournoyer, auteur d'un livre récent qui résume sa carrière à la radio et à la télévision après ses mandats politiques, a réfléchi à ce qui se passe présentement. C'est lui qui avait lancé la Commission Cliche vers le milieu des années 70, après le saccage du chantier de la Baie James par certains éléments frustrés alliés aux syndicats avec de la machinerie lourde. Cournoyer disait, récemment, à l'émission «Tout le monde en parle», assis à côté d'un témoin de la première heure de la Commission Charbonneau, «les 25,000 entrepreneurs en construction du Québec ne sont pas tous (sous-entendant des voleurs) comme lui...». Et il sait de quoi il parle. Il ne faudrait pas détruire, ébranler, affaiblir les bonnes entreprises que nous possédons et qui créent des emplois bien rémunérés ainsi que des firmes d'ingénieurs-conseils impliquées dans le financement parfois hautement illégal des partis politiques locaux, provinciaux et sans doute fédéraux aussi. Des lois et des règlements bien appliqués verront à régler cette situation. Rien ne sert de tuer les bonnes entreprises ce qui reviendrait à faire notre deuil de gens dont nous ne pouvons nous passer qui pourraient plutôt être tentés d'aller travailler ailleurs qu'ici et ainsi créeront un vacuum inutile que nous pourrions payer très cher à rebâtir en perdant leur expertise.

Non à la collusion, non à la corruption. Oui à la clarté, aux règles claires mais passons vite à autre chose. J'ai hâte de lire le rapport de la Commission Charbonneau.

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Volume 21, numéro 1

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Alain Michon
Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.

(On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2013 - LE MONDE JURIDIQUE.

*La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.*

Miller Thomson investit dans l'avenir

Par André Gagnon..... 3

**Corruption, collusion, solutionnons le problème rapidement
 et passons à autre chose.**

Par André Gagnon..... 6

Décès de Jacques Tellier..... 9

Me Julien S. Mackay, 1929-2012

Par Jean-Claude Coutu, SODAM-Patrimoine..... 10

**Le Barreau du Québec est préoccupé par l'accessibilité,
 la modernisation et l'efficacité de la justice**..... 12

**Avec le nouveau Service de règlement des différends
 du Barreau du Québec. Réglez votre différend à forfait !**..... 14

**Tory's de Toronto ouvre un modeste bureau à Montréal piloté
 par Me Sylvie Rodrigue, qui faisait la navette pour Norton Rose
 entre les deux villes**..... 14

**L'ABC préconise de préciser les responsabilités des titulaires
 de charge publique dans le cadre de l'examen législatif
 de la Loi sur les conflits d'intérêts**..... 16

**Avocats sans frontières Canada aide les victimes à remporter
 une manche dans le procès Duvalier**..... 18

Bonnes Tables de Montréal
Par Claire Vuitton..... 19

**La SOCAN nomme Gilles Daigle chef du contentieux et
 du service des Affaires juridiques**..... 21

**Portrait des nouveaux associés de Heenan Blaikie
 à Montréal et Ottawa**..... 22

**A.G. Schneiderman announces \$1.9 Million for nys in multi-state
 settlement over robo-signing practices**..... 24

Regard du Barreau du Québec sur l'état de droit 2012..... 26

**Une distinction royale : un associé de Fasken Martineau
 se voit décerner la Médaille du jubilé de diamant de
 la reine Elizabeth II**..... 29

Fasken fusionne en Afrique du Sud..... 29

**Des avocats de Blakes conseillent Solutions Contact Phocus
 dans le cadre de son acquisition par Xplore-Tech Services P.L.**..... 30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
 à la fine pointe de la technologie
 à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
 au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésoles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

Décès de Jacques Tellier



Jacques Tellier 1924 - 2013

À Montréal, le 27 janvier 2013, est décédé Jacques Tellier, à l'âge de 88 ans. Né à Joliette (Québec), le 1er juin 1924, fils de Me Maurice Tellier et de Éva Bouvier, petit-fils de Sir Mathias Tellier.

Après des études classiques avec les clercs de St-Viateur au Séminaire de Joliette où il reçoit une initiation appréciée à la musique et aux arts, en 1944, il entre chez les Dominicains où il passe la majeure partie de sa vie. Il poursuit ses études de philosophie et de théologie, notamment au Collège des Dominicains à Ottawa. Plus tard, après des études à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal, avocat, il oeuvre à l'Aide Juridique dès sa fondation. Il participe à l'élaboration de la Loi sur la Protection de la Jeunesse et il devient le premier Président du Comité sur la Protection de la Jeunesse.

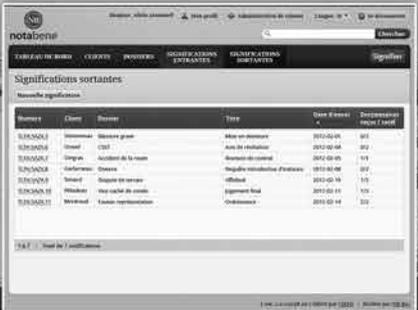
Ensuite, en tant que Commissaire à l'instance d'appel qu'est la Commission des Affaires Sociales, il agit pour la protection des bénéficiaires de l'Aide Sociale et des Malades mentaux. En tant que Dominicain, après de courts séjours à Paris et à Londres, il prêche et il enseigne au Canada et aux États-Unis. Il devient Directeur de l'Institut de Pastorale des Dominicains à Montréal, puis Aumônier des Moniales Dominicaines de Berthierville. Il est, pendant plusieurs années, impliqué dans la Communauté Chrétienne St-Albert-le-Grand de Montréal comme responsable-prêtre, puis comme laïc depuis 2002.

Honoré par le Conseil des Aînés du Québec, dans le cadre de l'année internationale des Aînés en 2000 à cause de son engagement social, professionnel et bénévole, il a également reçu, en 2000, le prix Droits et Libertés de la Commission des Droits de la Personne et des Droits de la Jeunesse. Il laisse dans le deuil : ses soeurs Jacqueline (Charles Robillard), France (Robert Gibbens), Monique (Germain Trempe), ses frères Bernard (Colette Lamothe), Paul (Andrée Poirier), ses nombreux neveux, nièces ainsi que leurs enfants et petits-enfants, ses cousins, cousines et autres parents et amis, ses confrères Dominicains notamment ceux de la Communauté St-Jean, sa compagne de vie des dernières années Christine Hoestlandt, et les fils de celle-ci, Martin Noël et Damien Noël.



notabene

Plateforme de signification-notification électronique



Une première au Québec !

Échangez vos documents de façon **sécuritaire**, tout en recevant la preuve que ceux-ci ont été **intégralement** remis au(x) destinataire(s)

-  Un service d'échange **rapide et sécuritaire**
-  **Simple et convivial** comme votre courriel
-  **La garantie et la preuve** d'une transmission **intégrè**
-  La **conservation des informations** liées à vos dossiers et à vos clients
-  Une **application Web compatible** avec tous les fureteurs, iPad et Blackberry inclus
-  Des **économies de temps, de papier et d'argent** par rapport au télécopieur

Notabene
l'innovation en
matière d'échange
juridique !

**Supervisé par un tiers de confiance :
l'huissier de justice**

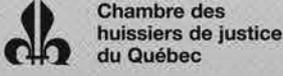
Gratuit pour une période limitée!

 www.signifiez.com

Offert par :



HUISSIERS
QUÉBEC



Chambre des
huissiers de justice
du Québec

Réalisé par :



Notabene
technologies

*Membre de la fédération nationale des tiers de confiance (FNTC)

Me Julien S. Mackay, 1929-2012

par Jean-Claude Coutu, SODAM-Patrimoine

C'est avec beaucoup de tristesse que la SODAM patrimoine – Société d'histoire de Mascouche, a appris le décès de Me Julien S. Mackay, propriétaire bien connu de la maison Renault de Mascouche depuis 1992. Le notaire Julien S. Mackay est décédé le 25 octobre à l'âge de 83 ans.

Un homme engagé et reconnu

Il était né à Québec en 1929. Tout comme son père Rodolphe, il a été notaire à Verdun à compter de 1950. Vice-président de la Chambre des notaires de 1972 à 1975, puis président de 1975 à 1978, et président en 1979-1980 de L'AQPFS (APFF)¹, Me Mackay a aussi été directeur de la recherche et de l'information de la Chambre des notaires de 1980 à 1994 et président fondateur de la Fondation du notariat du Québec (1989-2012).

Fier de ses racines écossaises et fervent du passé notarial, Julien Samuel représentait la 5^e génération de la famille Mackay à exercer le notariat au Québec. Il était considéré à juste titre comme la mémoire vivante de sa profession en réalisant de nombreux écrits sur l'histoire du notariat au Québec. Me Mackay a été également vice-président pour le Canada de l'Institut



Maison Renault de Mascouche propriété de feu le notaire Julien Mackay

international d'histoire du notariat de Paris ainsi que président fondateur de la Société de recherche historique Archiv-Histo en 1981 et de la Fondation du notariat du Québec en 1988.

Ses contributions professionnelles ont été reconnues et soulignées par plusieurs prix et décorations. Il a été reçu membre de l'Ordre du Canada en 1993 pour avoir exercé une influence importante sur les projets de réforme du droit civil du Québec et sur la recherche juridique en général. En 2007, La Fédération des sociétés d'histoire du Québec (FSHQ) en collaboration avec la Chambre des notaires du Québec lui a décerné le Prix Rodolphe-Fournier pour son recueil *Notaires et Patriotes, 1837-1839* publié aux Éditions Septentrion l'année précédente.

Au début de l'année 2012, Me Julien Mackay a été reçu Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres



Administrateur retraité d'Hydro-Québec, Jean-Claude Coutu s'intéresse depuis plus de 40 ans à l'histoire et au patrimoine de Mascouche, son village natal.

Collectionnant le plus important fonds d'archives, on ne compte plus les activités où il raconte l'histoire de Mascouche et met en valeur son patrimoine. Il a entre autres publié *La maison Renault de Mascouche* et les versions française et anglaise de *La millionnaire de Mascouche* ainsi que *Mascouche en images*, un montage vidéo du circuit piétonnier du noyau villageois de Mascouche.

du gouvernement de la République française. Plus récemment, il était un des lauréats de la Médaille d'honneur du notariat lors du congrès triennal de la Chambre des notaires du Québec tenu à Saguenay le 14 septembre :

« Pendant plus de 60 ans, cet homme de cœur et de passion aura contribué comme personne d'autre au rayonnement de notre profession

...

Ces quelques mots rendent difficilement justice à la carrière et la contribution exceptionnelles de ce notaire qui, pendant des décennies, fut un pilier du Pavillon Pierre-Péladeau dans les Laurentides, qui vient en aide aux alcooliques».

Ce féru d'histoire a également été actif auprès des organismes patrimoniaux de la région des Moulins. Le notaire Mackay était membre du Comité du 250e anniversaire de Mascouche et de la Société d'histoire de la région de Terrebonne (S.H.R.T.). C'était aussi un participant assidu des rendez-vous de la SODAM-Patrimoine, la Société d'histoire de Mascouche. Plus d'une fois, la maison Renault de 1740 a été le lieu de rencontre des amoureux du patrimoine. Pour la SODAM, que ce soit au lancement du circuit du noyau villageois en juin 2005 ou lors de la tournée des maisons anciennes de Mascouche du Quatuor culturel à l'été 2009, tous furent conviés en fin de journée dans les jardins de la résidence ancestrale pour une visite et une dégustation de produits fins.

C'est aussi à l'occasion des journées de la culture que les amis du patrimoine de Mascouche ont pu le côtoyer une dernière fois lors de la tournée des cimetières de Mascouche organisée par la SODAM-Patrimoine le 30 septembre dernier.

Nous garderons longtemps en mémoire sa contribution et son soutien et nous offrons nos plus sincères sympathies à madame Monique Lapierre, son épouse, ainsi qu'à toute sa famille.

¹ AQPFS (APFF) : Association québécoise de planification fiscale et successorale (AQPFS) et Association de planification fiscale et financière (APFF).

AVIS DE DÉCÈS MACKAY, JULIEN S. 1929 - 2012

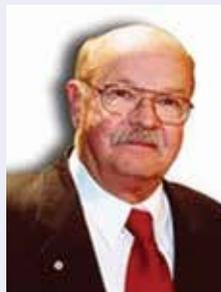


Photo : www.shrt.qc.ca

À Terrebonne le 25 octobre 2012 à l'âge de 83 ans est décédé Me Julien S. Mackay notaire, domicilié à Mascouche. Il laisse dans le deuil ses enfants Christiane (Christian Fugère), Paul (Anne Baribeau), Louis (Michèle Leblanc), Monique (Paul Papin) et Hélène, la mère de ses enfants Paulette Mackay, son épouse Monique Lapierre et sa belle-fille Sylvie (Patrice Racine), ses sœurs Paule et Louise Mackay, son frère Denis Mackay, ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Il a pratiqué le notariat en pratique privée pendant 60 ans, période durant laquelle il a aussi occupé plusieurs postes dont, notamment, vice-président (1972-1975) et Président (1975-1978) de la Chambre des notaires du Québec, Président fondateur de la Fondation du notariat du Québec (1989-2012), Président de l'AQPFS (APFF) (1979-1980) et Président de la Société de recherche historique Archiv-Histo. Ses contributions professionnelles ont été reconnues et soulignées par plusieurs prix et décorations, y compris sa réception en 1994 en tant que membre de l'Ordre du Canada (CM), Chevalier des Arts et des Lettres de Paris (2012) et la médaille d'honneur de la Chambre des notaires du Québec (2012). Pour ne citer que celles-là.

Le Barreau du Québec est préoccupé par l'accessibilité, la modernisation et l'efficacité de la justice

A lors que la Commission des institutions fera aujourd'hui l'étude des crédits du ministère de la Justice, le Barreau du Québec demeure préoccupé par plusieurs aspects du fonctionnement de la justice. Élargir et faciliter l'accès à la justice pour l'ensemble des citoyens, moderniser l'administration de la justice et multiplier les moyens pour la rendre plus efficace : tels sont les trois axes qui devraient orienter les priorités gouvernementales, selon le Barreau du Québec.

Au-delà du minimum des subsides que le gouvernement doit consentir à la justice pour en assurer le sain fonctionnement, le Barreau estime que l'État doit également poser certains gestes pour répondre à plusieurs enjeux importants du système de justice.

ACCÈS À LA JUSTICE

Bonification du régime de l'aide juridique

L'accès à la justice pour les personnes économiquement défavorisées se maintient au sommet des enjeux sociaux de taille auxquels le gouvernement doit répondre. Le Barreau du Québec rappelle que le gouvernement péquiste s'est formellement engagé, lors de la dernière campagne électorale, à hausser le seuil d'admissibilité à l'aide juridique gratuite au niveau du salaire minimum. Le Barreau a martelé, ces dernières années, l'urgence de revoir le régime de l'aide juridique de façon à ce que ce minimum soit assuré. Le Barreau presse le gouvernement d'octroyer les crédits nécessaires pour concrétiser les engagements pris en cette matière.

Accès à la justice par la fiscalité

Dans son rapport publié en 2010 sur l'accès à la justice par la fiscalité, le Barreau exposait que les règles fis-

cales canadiennes et québécoises accordent un accès au système de justice beaucoup plus facile aux entreprises qu'aux particuliers. On se retrouve par conséquent dans une situation où les particuliers financent, par l'impôt sur le revenu et la taxe de vente, un système judiciaire qui demeure inaccessible pour plusieurs d'entre eux. Il est pressant d'atténuer une telle iniquité fiscale. La fiscalité constitue un moyen efficace pour favoriser l'accès à la justice et c'est pourquoi le Barreau demande au ministre de la Justice de se pencher sur un plan de crédit d'impôt pour frais de justice et de déductibilité des primes d'assurance juridique.

Centre de justice de proximité et Fonds Accès Justice

Les projets pilotes des centres de justice de proximité de Montréal, Québec et Rimouski doivent faire prochainement l'objet d'une évaluation. Le Barreau souhaite que le ministère de la Justice fasse connaître les résultats de cette étude et, le cas échéant, qu'il assure le financement futur des trois centres existants et envisage l'ouverture de nouveaux centres en région.

Par ailleurs, le Barreau souhaite connaître à quel moment sera constitué le comité consultatif qui sera chargé de recommander les projets devant être financés en 2013-2014 à même le Fonds Accès justice, de même que les sommes qui seront disponibles dans ce fonds pour le prochain exercice.

MODERNISER LA JUSTICE

Intégration du numérique dans l'administration de la justice

Plus de 76 millions de dollars ont été engagés dans le projet de système intégré d'information de justice (SIJ)

depuis 1999, en excluant les coûts de fermeture de l'opération qui s'est avérée sans résultats. Le Vérificateur général du Québec souligne dans son rapport que des problèmes importants dans la gestion de l'information perdurent, et qu'il est primordial que le ministère de la Justice, en collaboration avec ses partenaires, poursuive ses démarches pour apporter des solutions dans les meilleurs délais. L'intégration du numérique dans l'administration de la justice est, selon le Barreau, la voie incontestable d'une nécessaire modernisation. Le Barreau du Québec souhaite que le ministère de la Justice s'attelle à développer un plan d'action fondé sur une vision durable de l'informatisation des dossiers en matière de justice et de l'intégration du système judiciaire dans l'ère numérique, le tout en collaboration avec les partenaires de la Justice, dont le Barreau.

DÉVELOPPER L'EFFICIENCE

Mesurer la performance de la justice

Pour mesurer la performance de la justice et évaluer les aspects qu'il convient de soutenir ou d'améliorer, il est impératif, ainsi que le mentionnait le Vérificateur général du Québec en 2012, d'établir des objectifs précis, des cibles et des indicateurs relativement aux activités judiciaires. En l'absence de tels objectifs et cibles,

il est en effet difficile d'évaluer la performance des activités judiciaires, de mesurer les progrès réalisés et d'estimer le chemin qu'il reste à parcourir. Le Barreau du Québec demande au ministère de la Justice qu'il prenne des mesures pour répondre complètement aux demandes du Vérificateur général du Québec, en produisant des données et des statistiques à jour et fiables sur les besoins en matière de justice, sur les résultats, et sur les rendements des mesures qui sont prises en matière de justice.

Les ressources au TAQ

Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a pour unique fonction de trancher des litiges entre l'État québécois et les administrés. Ce statut exige qu'il lui soit accordé une grande autonomie structurelle et administrative face au gouvernement. Il est fortement souhaitable, estime le Barreau du Québec, que le gouvernement donne suite à la recommandation 42 du rapport de la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges l'invitant à se pencher sur la question de l'impact du statut budgétaire du TAQ, notamment à l'égard de l'application des mesures gouvernementales de réduction des effectifs des membres du TAQ, et ce, afin de lui permettre de remplir pleinement et efficacement son mandat.

L'ASSOCIATION PULMONAIRE™ Québec FQSR FONDATION QUÉBÉCOISE EN SANTÉ RESPIRATOIRE

BULLES & TAPIS rouge

À METTRE À VOTRE AGENDA

Le 27 mars 2013 dès 18h

un prestigieux défilé de mode

au profit de l'Association pulmonaire du Québec

DUBUC Kollontai Dinh Bà MARTIN LIM Mélissa Nepton DUY

Comité - Billets

C.A.

Sonia Gauvreau
Biron Soins du Sommeil

Michel Lebeuf
De Grandpré Chait
S.E.N.C.R.L. \ LLP

Pierre -L. Baribeau
Président
Lavery

Alain Doutre
Transcontinental

Pasquale d'Ambrosio
Valeurs mobilières
Banque Laurentienne

Véronique Morin
Lavery

Gilles Laforest
VP aux affaires
Immobilière BMRG

Yves Tremblay
Réseau en santé
respiratoires

Jean-François Brière
Tétrault Brière Renaud
Markarian, S.N.

Jean-Claude Poitras
Designer

Gaston Ostiguy
VP aux affaires
scientifiques
Institut thoracique
de Montréal

Antoine Crochetière
Tourangeau Crochetière
Experts-comptables inc.

Roberto Diodati
The Showmen

Sophie Rochon
Pfizer Canada Inc.

Sonia Gauvreau
VP aux ressources
humaines
Biron Soins
du sommeil

Dominique Massie
APQ

Marc Lachance
Adelsons & Associés

Pierre Lafond
Royal LePage
Tendance

Denis Durand
Trésorier
Jarislowsky Fraser



Président d'honneur
Jean-Claude Poitras, designer

Porte-parole

L'Honorable Liza Frulla

L'honorable Pierre Claude Nolin



Réservez vos billets en ligne au www.pq.poumon.ca/bulles ou par téléphone au (514) 287-7400 poste 223

Avec le nouveau Service de règlement des différends du Barreau du Québec

Réglez votre différend à forfait !

Vous avez un différend et souhaitez éviter d'aller à la Cour pour le régler ? Que diriez-vous d'une démarche qui vous permet de résoudre plus rapidement votre litige à un coût moindre préalablement déterminé, sans passer par les tribunaux ? Lancé par le Service du développement et du soutien à la profession du Barreau du Québec, ce tout nouveau service propose la

médiation en matières civile ou commerciale aux particuliers et aux entreprises de 20 employés et moins, pour des montants en litige en deçà de 25 000 \$. « Le Barreau du Québec se réjouit de mettre sur pied ce nouveau service permettant d'accroître l'accès à la justice et l'utilité d'un mode de résolution de conflit que nous encourageons à tous égards », souligne le bâtonnier du Québec, Me Nico-

Sylvie Rodrigue se joint à Torys LLP

Torys Law Firm L.L.P. ouvrira un bureau à Montréal



Torys LLP est heureuse d'annoncer l'arrivée de Sylvie Rodrigue à titre d'associée au sein de la firme, en vigueur dès maintenant. Mme Rodrigue est reconnue comme une avocate de premier plan en recours collectifs au Canada. Elle est la fondatrice et ancienne présidente de la section des recours collectifs de l'Association du Barreau de l'Ontario, présidente du groupe de travail national sur les recours collectifs de l'Association du Barreau canadien, coprésidente du groupe de travail sur les recours collectifs multi-juridictionaux de l'Association Internationale du Barreau, et coprésidente du sous-comité des recours collectifs internationaux créé par le comité des recours collectifs et actions dérivées de l'American Bar Association.

Mme Rodrigue ouvrira et assurera la gestion d'un nouveau bureau à Montréal qui sera connu sous le nom de Société d'avocats Torys S.E.N.C.R.L. / Torys Law Firm L.L.P., tout en continuant sa pratique en litiges à Toronto. Le bureau de Montréal sera officiellement ouvert au plus tard le 2 avril 2013 et sera spécialisé en litige. L'ajout du

bureau de Montréal aux bureaux de Torys de Toronto, New York et Calgary aligne les intérêts de la firme avec les besoins changeants de ses clients.

« Nous sommes très heureux de l'arrivée de Sylvie au sein de notre firme. En plus de sa position en tant qu'avocate de premier plan au Canada, elle apporte la capacité unique de pouvoir pratiquer au Québec et en Ontario ainsi que dans les autres provinces de common law », a déclaré Les Viner, associé directeur chez Torys. « Elle a été reconnue à maintes reprises en tant qu'experte du domaine des recours collectifs et des litiges en ce qui a trait à la responsabilité du fait du produit au Québec et en Ontario. Sylvie est un atout important et s'ajoute à notre équipe existante qui comprend Sheila Block, Patricia Jackson, John Laskin, Wendy Matheson et d'autres avocats de premier plan ».

las Plourde. « La médiation, rappelle-t-il, favorise une meilleure communication, des solutions personnalisées au règlement des différends et elle maximise la satisfaction des deux parties au terme du processus », explique le bâtonnier Plourde.

« L'attrait particulier de ce service, déclare pour sa part le directeur général, Me Claude Provencher, c'est l'offre de l'expertise que nous assurons aux citoyens désireux de se tourner vers la médiation. Par le truchement du Service de règlement des différends, les gens seront assurés de pouvoir être référés à un médiateur accrédité par le Barreau du Québec, en médiation civile et commerciale, qui aura suivi une formation de pointe de 40 heures. Et avec ce Service, ils bénéficient d'un guichet d'entrée pour la médiation, qui simplifiera au maximum leurs démarches pour initier le processus. »

Qu'est-ce que la médiation ?

Pour recourir à la médiation, il faut d'abord retenir les services d'un médiateur ou d'une médiatrice. Ce professionnel a la responsabilité de guider, en toute impartialité, le processus de résolution du conflit ou du différend opposant deux parties, particuliers ou entreprises. Le médiateur sera particulièrement utile, notamment, pour clarifier les divergences et les besoins de chaque partie, pour guider la négociation, et pour aider les parties à explorer et trouver des solutions à leur différend. Ces solutions sont élaborées par les parties elles-mêmes et ne sont jamais imposées. La médiation permet donc l'expression des individus et privilégie la communication pour régler le différend à la satisfaction des deux parties. Pour une entreprise, l'accent est mis sur les intérêts commerciaux et pourra, dans certains cas, permettre la poursuite des affaires dans un climat harmonieux.

Le fonctionnement du Service de règlement des différends

Le Service de règlement des différends du Barreau du Québec permet d'initier un processus de médiation de manière fort simple. Il est possible aux deux parties de faire une demande conjointe en contactant le Service de règlement des différends : <http://www.barreau.qc.ca/reglement-differends>. Si la demande est présentée par une seule partie, il lui suffit de déposer l'Avis de règlement. La personne responsable du Service de règlement des différends contacte l'autre partie pour lui expliquer le fonctionnement du Service et les objectifs poursuivis. Si celle-ci consent à la proposition, elle envoie à son tour l'Avis de règlement dûment rempli et la médiation peut débuter.

Lorsque la médiation va de l'avant, le médiateur rencontre les deux parties dans les 30 jours après les avoir informées de sa nomination au dossier. La première rencontre se déroule à l'endroit choisi par le médiateur. Ensuite, les dates et les lieux des rencontres sont décidés conjointement par les parties et le médiateur. Toutes les rencontres ainsi que les documents transmis lors des séances de médiation sont confidentiels.

Lors de la première rencontre, les parties signent l'entente de participation et acquittent les frais établis selon le barème. Les frais du Service et les honoraires du médiateur sont répartis à parts égales entre les parties. Les frais sont minimes et représentent environ 10 % des sommes en litige : entre 1 000 \$ et 2 500 \$ maximum, plus les frais d'administration qui sont de 100 \$ pour un particulier et de 250 \$ pour une entreprise.

Si la médiation échoue, les parties conservent leur recours aux tribunaux.

MNP
SENCRL srl

UNE ÉVALUATION D'ENTREPRISE QUI REPRÉSENTE UNE VALEUR SÛRE.

Jusqu'où voulez-vous aller?

Avec sa grande expérience en évaluation d'entreprises, en quantification de dommages économiques et en juricomptabilité, MNP soutient la communauté juridique en lui offrant des opinions indépendantes sur la valeur d'entreprises et en lui fournissant des éléments probants, tel le montant de la perte de profits ou de valeur en matière de litige financier.

Communiquer avec Richard M. Wise, au 514.861.6523 ou à l'adresse richard.wise@mnp.ca.

Partout où mènent
les affaires.



COMPTABILITÉ > CONSULTATION > FISCALITÉ

MNP.ca

L'ABC préconise de préciser les responsabilités des titulaires de charge publique dans le cadre de l'examen législatif de la Loi sur les conflits d'intérêts

L'Association du Barreau canadien (ABC) apporte sa contribution à l'examen de la Loi sur les conflits d'intérêts qu'a entrepris le Parlement. Elle formule des recommandations qui préciseraient les responsabilités des titulaires actuels et anciens titulaires de charge publique, y compris les élus, les hauts fonctionnaires et les personnes nommées par décret. L'ABC recommande aussi que des titulaires de charge publique n'étant pas actuellement tenus de produire des déclarations, comme le gouverneur de la Banque du Canada, soient ajoutés à la liste de ceux qui sont soumis à la surveillance de la commissaire à l'éthique.

La section étudiante de l'ABC Québec reçoit Me L. Yves Fortier

Me Fortier viendra entretenir les participants sur son impressionnant parcours professionnel et leur livrer quelques conseils et habiletés qu'un jeune praticien doit rapidement développer pour espérer réussir une telle carrière notamment dans le domaine de l'arbitrage international. Le tout se déroulera sous forme de 5 à 7 à la Maison Jeanne Sauvé située au 1514 Avenue Docteur Penfield à Montréal.

Cet événement nous l'espérons marquera un renouveau important pour la section étudiante de l'ABC Québec qui a été relancée depuis le début de l'année académique 2012-2013.

« L'ABC souhaite que le gouvernement trouve en matière de responsabilisation le juste équilibre qui assure la protection de la confiance du public sans que les règles soient à ce point contraignantes qu'elles dissuadent des personnes compétentes de servir leur pays », affirme Guy Giorno, membre de l'exécutif de la Section nationale du droit administratif de l'ABC et président du Comité de lobbying et de déontologie de l'ABC.

L'ABC intervient dans le cadre du premier examen quinquennal de la Loi sur les conflits d'intérêts, qui est entré en vigueur en 2007. Elle incite le Parlement à respecter le délai fixé par la loi pour de tels examens, et recommande que le président de la Chambre des communes soit habilité à prendre les mesures nécessaires à l'examen législatif prévu par toute loi, si le Parlement ne l'a pas fait au terme du délai prescrit.

Dans son mémoire de 24 pages, l'ABC présente diverses recommandations précises.

Activités de financement

Étant donné que les activités de financement peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts, surtout lorsqu'un ministre ou un secrétaire parlementaire sollicite des interlocuteurs de leur ministère, l'ABC recommande de renforcer les règles en rendant les lignes directrices pertinentes du gouvernement exécutoires en vertu de la Loi sur les conflits d'intérêts.

Biens et investissements

Pour éviter les conflits d'intérêts, les titulaires de charge publique principaux ne sont pas autorisés à

détenir des biens « dont la valeur peut être influencée directement ou indirectement par les décisions ou les politiques du gouvernement ». Ces biens, dits « contrôlés », doivent être soit vendus, soit déposés dans une fiducie sans droit de regard.

Selon la recommandation de la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, le nombre de titulaires de charge publique soumis à cette règle pourrait être réduit de 1100 à 140. L'ABC recommande que certains responsables, comme les personnes nommées à des organismes qui ont un champ d'action ou d'influence étroit, soient exemptés de la règle au cas par cas. Toutefois, les responsables nommés à des organismes ou entités ayant un mandat plus vaste, ainsi que les ministres, les sous-ministres et les secrétaires parlementaires, devraient continuer d'être tenus de vendre ces biens.

Cadeaux

Les titulaires de charge publique sont actuellement tenus de déclarer les cadeaux acceptés d'une même source, autre que la famille ou les amis, dont la valeur cumulative excède 200 \$ sur une période de 12 mois.

La commissaire à l'éthique a proposé que le seuil soit réduit à 30 \$.

L'ABC appuie l'appel de la commissaire à une plus grande transparence dans la déclaration des cadeaux, et convient que le seuil de 200 \$ devrait être réduit. « Quel que soit le montant choisi, il devrait concilier judicieusement l'importance de la transparence et la nécessité d'éviter d'imposer aux titulaires de charge principaux et au Commissariat des déclarations qui n'amélioreraient pas sensiblement la responsabilisation », soutient le mémoire de l'ABC.

Guy Giorno comparaitra devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique le 25 février 2013 à 15 h 30, pièce 237-C de l'édifice du Centre. Le mémoire de l'ABC se trouve en ligne.

L'Association du Barreau canadien se voue à la primauté du droit, à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. Elle compte 37 000 juristes, professeurs de droit et étudiants en droit de toutes les régions du Canada.

C
HÔTEL
LE CRYSTAL

Communication • Conférence • Corporatif
C³ : Destination d'affaires où la qualité s'associe à la valeur

131 SUITES CORPORATIVES AMERISPA LA COUPOLE BRASSERIE DE LUXE C³- ÉTAGE CONGRÈS ET AFFAIRES

WWW.HOTELLECRYSTAL.COM
1.877.861.5550

Appelez-nous pour nos meilleurs tarifs individuels ou groupes
1100 de la Montagne, Montréal, Québec, H3G 0A1

CHIC. URBAIN. *Très Montréal*

La Cour d'appel de Port-au-Prince ordonne la comparution du prévenu et la continuation de l'instance

Avocats sans frontières Canada aide les victimes à remporter une manche dans le procès Duvalier

Avocat sans frontières Canada (ASFC) se réjouit des décisions interlocutoires rendues aujourd'hui par la Cour d'appel de Port-au-Prince dans l'affaire contre l'ex président à vie Jean-Claude Duvalier. Ces décisions ont été sollicitées et argumentées par le Collectif contre l'impunité qui regroupe les plaignants constitués en partie civile. ASFC est l'organisation partenaire du Collectif et a notamment contribué à la préparation de l'argumentation présentée aujourd'hui par le Collectif et ses avocats. ASFC assistait entre autres le Collectif contre l'impunité à l'audience d'aujourd'hui.

L'affaire est actuellement dans l'étape d'appel de l'ordonnance rendue le 27 janvier 2012 par le juge d'instruction Carvès Jean. Cette ordonnance renvoyait



Me Nicolas Lanthier LL. B., D.D.N., notaire, s'est récemment joint à l'équipe de droit commercial et bancaire du cabinet Dunton Rainville. Après avoir précédemment exercé comme avocat, Me Lanthier a obtenu son diplôme en droit notarial. Il est membre de la Chambre des notaires du Québec depuis 2009.

Jean-Claude Duvalier à procès uniquement pour les accusations de crimes économiques et rejetait les accusations de violations des droits humains.

La Cour d'appel a aujourd'hui émis un mandat d'amener à l'encontre du prévenu Jean-Claude Duvalier, qui avait défié les précédentes ordonnances de comparution émises par la Cour pour les audiences du 31 janvier et du 7 février. La Cour d'appel a également rejeté la demande de la défense qui visait à dessaisir la Cour en raison d'un prétendu recours en cassation.

« La Cour d'appel a rendu des décisions importantes aujourd'hui à l'encontre de procédures dilatoires. Ces décisions vont dans le sens d'un plus grand respect de son autorité, de la crédibilité du système de justice et des règles du procès équitable. C'est une manche importante qui a été remportée aujourd'hui par le Collectif contre l'impunité, nous le félicitons de son travail et sommes fiers d'y avoir contribué activement », a déclaré maître Pascal Paradis, directeur général d'ASFC.

ASFC continuera de soutenir le Collectif contre l'impunité pour la suite de l'affaire qui a été ajournée. « Un pas de plus a été franchi aujourd'hui en vue d'amener Jean-Claude Duvalier à procès. La Cour d'appel s'est tenue debout et indique que personne n'est au-dessus des lois ou immunisé contre les décisions de la justice. C'est un signe encourageant que la justice haïtienne peut assumer la lourde responsabilité de faire une enquête et un procès à la fois crédibles et équitables », a conclu maître Paradis.

Bonnes Tables de Montréal

Bouillon Bilk¹

Un souffle artistique Place des Arts

Par Claire Vuitton

Sur le boulevard Saint Laurent au niveau du quartier des spectacles, se niche un drôle de petit restaurant répondant au curieux nom de Bouillon Bilk. Bilk ? Ce mot a été choisi par les deux propriétaires du restaurant François Nadon et Mélanie Blanchette pour sa sonorité claquante et non pour sa signification. Car ici aucune arnaque sur la qualité des plats servis, loin de là ! Ils sont tous plus délicieux les uns que les autres. La lecture de l'ouvrage est passionnante à bien des égards et met l'eau à la bouche au fil des pages. C'est une véritable ode à la nature que propose l'équipe du Toqué! rendant hommage aux nombreux artisans passionnés qui fournissent les cuisines du restaurant.

L'emplacement est étonnant. Coincé entre deux magasins d'électronique, le Bouillon Bilk s'insère sobrement dans le paysage, par une devanture en verre s'ouvrant sur la Main. À l'intérieur le décor est très épuré, simplissime. Dans une salle tout en longueur, une petite vingtaine de tables en bois prennent place. Certaines sont plus hautes que d'autres permettant de rythmer un décor ultra minimaliste fait de murs blancs, habillés de plaques de métal. Au fond, un bar auquel il est possible de s'attabler et ainsi d'apercevoir l'agitation qui règne en cuisine.

François Nadon propose ici une cuisine contemporaine innovante, osant des mélanges audacieux heureux. Cu-

rieux de nature, il est sans cesse à l'affût des nouvelles percées dans le domaine culinaire et toujours en quête de saveurs inédites. Ainsi depuis sa cuisine, véritable laboratoire, il propose une carte ramassée originale et joyeuse, en perpétuel mouvement.

Les deux menus proposés, l'un le jour et l'autre le soir varient au gré des saisons, de l'arrivage et de l'inspiration du chef.

Les serveurs expliquent avec gentillesse et clarté les mets proposés guidant habilement le choix des clients.

Parmi les entrées, le vivaneau en sashimi, accompagné de cerises de terres, racines, caviar et oignons est fin et délicieux. La salade de betteraves, framboises, halloumi, quinoa, sésame et oseille est exquise, mettant en scène un mélange de saveurs délicates aux textures variées procurant ainsi un réel plaisir gustatif. Les assiettes sont de véritables oeuvres d'art agréables tant aux yeux qu'au palais. Les plats poursuivent sur cette note originale teintée d'un brin de folie. Les pétoncles sont parfaitement poêlées et accompagnées de courgettes, shiitakes, poires red lace et beurre noisette le tout mêlé dans une parfaite harmonie. Le cerf de Boileau, ce soir-là en plat

¹ Bouillon Bilk - 1595, boulevard Saint Laurent - Montréal - Tél.: (514) 845-1595
www.bouillonbilk.com
Midi : lundi au vendredi 11.30 - 14.30 Soir : lundi au dimanche 17h30 - 23h

du jour était parfaitement cuit, tendre et subtil. La purée de panais et les cubes de foie gras qui l'accompagnaient, mettaient en valeur les différents arômes avec beaucoup de justesse. Même le pain est à prendre avec précaution. Fait maison il se déguste, accompagné d'un beurre parfumé d'une pointe de fleur de sel ! Les desserts ne sont pas en reste. Le sablé breton aux amandes servi avec une purée de mangue et des meringues caramélisées était délicieux. Il en est de même pour la très bonne crème prise vanille avec orange, huile d'olive et basilic. Tout à fait savoureux ! Le "pet de soeur" accompagné de bananes et sa boule de glace à la vanille, rappelle avec délice les desserts de nos grands-mères.

La carte des vins est certes réduite mais elle offre un joli choix de vins essentiellement d'importations privées et comporte certaines bouteilles très intéressantes, comme un très bon Mercurey blanc proposé au verre.

Le seul défaut : le bruit ! La salle est petite et les tables sont très rapprochées, de ce fait l'endroit est un peu bruyant. Heureusement la très belle cuisine de François Nadon convainc aisément les gourmands et les poussent à y revenir souvent. D'ailleurs réservez avant de vous y rendre, l'endroit est souvent plein.

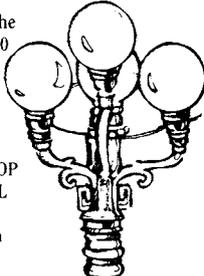
Un endroit assurément à découvrir !

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30

1216 BISHOP
MONTREAL

Réservation
861-6733



Statement from A.G. Schneiderman on the appointments of Mary Jo White and Richard Cordray

Attorney General Eric T. Schneiderman released the following statements today on President Obama's appointment of Mary Jo White to lead the Securities and Exchange Commission, and the reappointment of Richard Cordray as Director of the Consumer Financial Protection Bureau:

"I applaud President Obama's appointment of Mary Jo White to head the Securities and Exchange Commission. As U.S. Attorney, Ms. White demonstrated a strong commitment to aggressively enforcing one set of rules for all, and her outstanding record of bringing white collar criminals to justice speaks for itself. She is a tough, experienced prosecutor, which is exactly what the SEC needs right now to restore investor confidence. I look forward to working with Mary Jo White and her team to protect investors, bolster the integrity of our markets, and hold accountable those responsible for financial misconduct."

"President Obama has done the right thing by re-nominating Richard Cordray to lead the Consumer Financial Protection Bureau and continue serving as a watchdog to hold financial institutions accountable for wrongdoing. More than four years after the financial crisis dragged the economy into recession, there is much work to be done to restore confidence in the markets for everyday people, homeowners, businesses and investors. Director Cordray has played a critically important role in developing a regulatory framework that ensures consumers are protected, and our economy is not vulnerable to another financial meltdown. He deserves to continue the critical work he's started."

La SOCAN nomme Gilles Daigle chef du contentieux et du service des Affaires juridiques

Gilles Daigle, un expert renommé en droits d'auteur, s'est joint à la SOCAN - la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique - à titre de chef du contentieux et chef du service des Affaires juridiques.

Gilles Daigle a travaillé de très près au cours de sa carrière de plus de 23 ans au sein de la firme de conseils juridiques externe de la SOCAN, Gowling Lafleur Henderson LLP, pour guider notre travail de protection, de promotion et de défense des droits des créateurs et éditeurs de musique de chez nous. Durant ces années, il a représenté la SOCAN lors de nombreuses procédures judiciaires devant la Commission du droit d'auteur du Canada et les différentes cours de justice.

Me Daigle succède à Paul Spurgeon, un pionnier du droit d'auteur qui a pris sa retraite après une longue et brillante carrière au service des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique canadiens. Avec Me Daigle, la SOCAN sera en mesure de demeurer un leader dans l'arène canadienne et internationale de la musique numérique.

Eric Baptiste, chef de la direction de la SOCAN, a déclaré : « La venue de Gilles Daigle à la SOCAN est une excellente nouvelle pour les créateurs et éditeurs de musique de chez nous. Il sera un joueur clé dans la stratégie de la SOCAN d'être à l'avant-garde de la défense des droits d'auteur dans un contexte de consommation musicale de plus en plus numérique, mobile, innovatrice et sans frontières. »

« À la SOCAN, je continuerai à hausser la barre pour les droits musicaux et à apporter encore plus de valeur à ce que l'organisation fait pour ses membres et titulaires de licences, a ajouté Gilles Daigle. Puisque j'ai travaillé de si près avec la SOCAN pendant de nombreuses années, la transition se fera très facilement. J'arrive à un moment où les droits des créateurs de musique ont plus que jamais besoin d'être protégés et favorisés. »

Durant sa carrière chez Gowling, Me Daigle a été honoré deux fois par le magazine Managing Intellectual Property à titre de partenaire principal dans des causes concernant la SOCAN. Il est invité régulièrement comme conférencier lors d'événements sur le droit d'auteur et comme professeur invité à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.



Sinclair
RESTAURANT

Lunch corporatif à prix fixe @ \$25
Menu découverte à prix fixe @ \$40
Menu dégustation @ \$60

Réservations 514.284.3332

Événements corporatifs disponible

125 St-Paul Ouest, Montreal, Québec, H2Y 1Z5 www.restaurantsinclair.com

Portrait des nouveaux associés de Heenan Blaikie à Montréal et Ottawa

Les coassociés directeurs nationaux de Heenan Blaikie, Robert Bonhomme et W. Kip Daechsel, sont heureux d'annoncer la nomination de 11 nouveaux associés. L'expérience de ces associés couvre plusieurs domaines de pratique du cabinet et représente l'étendue du talent offert par Heenan Blaikie.

Voici les quatre nouveaux associés de notre bureau de Montréal et notre nouvel associé du bureau d'Ottawa :

Montréal :



Dominique Babin

Associée

Montréal 514 846.2286

dbabin@heenan.ca

Dominique Babin est membre de notre groupe de droit des Affaires. Sa pratique est axée sur le droit commercial et les fusions et acquisitions.

Véritable conseillère d'affaire, elle a à son actif plus de sept ans en cabinet d'avocat et cinq ans à titre de directrice des affaires juridiques et contractuelles au sein d'une multinationale dans le secteur de la défense. Elle a ainsi acquis une expérience diversifiée et concrète du domaine des affaires, en plus d'être impliquée dans des transactions d'envergure à caractère international.

Elle est réputée pour son efficacité, sa rigueur, ses conseils pratiques et adaptés aux besoins de ses clients, ainsi que sa compréhension du milieu des affaires dans des do-

maines variés, y compris les secteurs de la défense et de l'aérospatiale, des technologies de l'information et pharmaceutique.

Sa maîtrise de l'Université McGill en propriété intellectuelle et commerce international, sa connaissance des règles applicables aux contrôles à l'exportation et sa formation comme médiatrice en matière commerciale lui permettent de conseiller et diriger ses clients.



Julie Larouche

Associée

Agente de marques
de commerce

Montréal 514 846.2353

jlrouche@heenan.ca

Membre de notre groupe de pratique du droit des Affaires, Julie Larouche concentre sa pratique sur le droit du marketing, de la publicité, de la propriété intellectuelle et de la consommation.

Agissant pour le compte de multinationales et d'entreprises en démarrage, Julie a participé à la sélection, l'adoption, la commercialisation, l'achat, la concession de licences et le franchisage d'éléments de propriété intellectuelle. De concert avec ses clients, elle élabore et met en œuvre des politiques relatives au marketing, à la valorisation de la marque et à l'étiquetage. Elle révisé et approuve les publicités et rédige des règlements de concours publicitaires.

L'expérience acquise en tant que juriste d'entreprise au sein de l'équipe de marketing et de marchandisage du Cirque du Soleil lui a permis de consolider ses connaissances quant aux activités de ses clients.



Monica Montanaro

Associée
Montréal 514 846.7057
mmontanaro@heenan.ca

Monica Montanaro exerce au sein de notre équipe du droit des Affaires. Elle pratique principalement le droit corporatif et commercial, notamment la fusion et l'acquisition d'entreprises.

Me Montanaro s'est jointe à Heenan Blaikie en 2004 après avoir fait son stage de formation professionnelle au sein du cabinet.



Lawrence Witt

Associé
Montréal 514 846.2382
lwitt@heenan.ca

Lawrence Witt est membre de notre groupe de droit du Travail et de l'Emploi.

La pratique de Me Witt comprend l'ensemble des facettes du droit du travail et de l'emploi, notamment les aspects litigieux et les recours extraordinaires tels que l'application de clauses de non-concurrence. Il a plaidé devant les tribunaux administratifs et les cours de première instance et d'appel.

Me Witt conseille et représente ses clients également en matière d'embauche, de confidentialité, de restructuration du milieu de travail et de mise à pied ainsi que relativement à la rédaction d'ententes complexes. Me Witt représente et conseille également divers établissements d'enseignement en matière de droit du travail et de l'emploi et droit de l'éducation.

Me Witt est l'auteur de plusieurs textes sur la protection des renseignements personnels de même que l'utilisation des médias sociaux au travail et à des fins de recrutement.

Il participe également à la rédaction de Frequently Asked Questions in Québec Labour and Employment Law, une publication de Heenan Blaikie.

Ottawa :



Mark C. Power

Associé
Ottawa 613 236.7908
mpower@heenan.ca

Mark C. Power concentre sa pratique sur le litige, le droit constitutionnel, les droits linguistiques, le droit de l'éducation et le droit administratif. Il a été avocat au dossier dans plus de 25 instances devant la Cour suprême du Canada. Il a acquis une expérience substantielle des demandes d'autorisation d'appel ou d'intervention devant la Cour suprême, tant pour présenter des demandes que pour s'y opposer, ainsi que de la rédaction de mémoires et la présentation de requêtes devant cette cour.

Me Power a aussi plaidé devant la Cour d'appel, la Cour supérieure et la Cour suprême de plusieurs provinces ainsi que devant la Cour fédérale.

Me Power est professeur adjoint à la Section de common law de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Il fut mis en nomination comme l'un des avocats les plus en vue dans le sondage annuel Lexpert (2011), catégorie « Contentieux – droit public ».

Me Power a entrepris l'exercice de la profession chez Heenan Blaikie à Toronto en 2003, après avoir été auxiliaire juridique auprès de l'honorable juge Michel Bastarache à la Cour suprême du Canada.

Out of a 121 Million \$ national settlement

A.G. Schneiderman announces \$1.9 Million for NYS in multi-state settlement over robo-signing practices

Lender Processing Services, Inc. And Its Subsidiaries
Will Reform Their Business Practices And Pay Costs And Fees
Schneiderman: Unethical Business Practices That Harm Homeowners
Will Not Be Tolerated

Attorney General Eric T. Schneiderman today announced a multi-state settlement with Lender Processing Services, Inc. and its subsidiaries, LPS Default Solutions and DocX to resolve claims of unlawful foreclosure practices, including robo-signing. The \$121 million settlement, reached by New York, 44 other states and the District of Columbia, will require LPS and its subsidiaries to reform their business practices and, if necessary, to correct documents it improperly executed that harmed homeowners. New York's share of the settlement is approximately \$1.9 million. The states on this investigation's executive committee are Florida, Illinois, Arizona, California, Connecticut, Iowa, North Carolina, Oregon, Pennsylvania, South Carolina, Texas and Washington.

"Lender Processing Services, Inc., LPS Default Solutions and DocX cut corners in order to maximize their profits," said Attorney General Schneiderman. "My office will pursue any company that generates false or robo-signed documents that are used to foreclose on New York homeowners."

The proposed consent judgment resolves allegations that the Jacksonville-based company "robo-signed" documents and engaged in other improper conduct related to mortgage loan default servicing. LPS Default Solu-

tions and DocX primarily provide technological support to banks and mortgage loan servicers.

Among other things, the settlement prohibits signature by unauthorized persons or those without first-hand knowledge of the facts attested to in filed documents, enhances oversight of the default services provided, and requires review of all third-party fees to ensure that the fees have been earned and are reasonable and accurate. The settlement also accomplishes the following:

- Prohibits LPS (including DOCX) from engaging in the practice of "surrogate signing" of documents;
- Ensures that LPS has proper authority to sign documents on behalf of a servicer, if in fact it is signing documents;
- Requires LPS to accurately identify the authority that the signer has to execute the document and where that signer is employed;
- Prohibits LPS from notarizing documents outside the presence of a notary and ensures that notarizations will comply with applicable laws;

- Prohibits LPS from improperly interfering with the attorney-client relationship between attorneys and services;
- Prohibits LPS from incentivizing or promoting attorney speed or volume to the detriment of accuracy;
- Requires LPS to ensure that foreclosure and bankruptcy counsel or trustees can communicate directly with the servicer;
- Requires LPS to have enhanced oversight and review of processes over third parties it manages, including those entities that perform property preservation services;
- Prohibits LPS from imposing unreasonable mark-ups or other fees on third party providers' default or foreclosure-related services;
- Requires LPS to establish and maintain a toll-free phone number for consumers concerning document execution and property preservation services (including winterization, inspection, preservation, and maintenance); and
- Requires LPS to modify mortgage documents that require remediation when LPS has legal authority to do so and when reasonably necessary to assist a consumer or when required by state or local laws.

In the settlement, LPS stipulates to important facts uncovered in the investigation, including the practice by DocX of so-called "surrogate signing," the signing of documents by an unauthorized person in the name of another and notarizing those documents as if they had been signed by the proper person.

Once the judgment is entered by the courts, LPS will undertake a review of documents executed during the period of January 1, 2008 to December 31, 2010 to determine what documents, if any, need to be re-executed or corrected. If LPS is authorized to make the corrections, it will do so and will make periodic reports to the Attorney General of the status of its review and/or modification of documents. Consumers may also call the LPS toll-free number and request review and correction of any documents executed by LPS at any time.

In addition to New York, the following states joined in today's settlement: Alabama, Alaska, Arizona, Arkansas, California, Connecticut, Florida, Georgia, Hawaii, Idaho, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiana, Maine, Maryland, Massachusetts, Minnesota, Mississippi, Montana, Nebraska, New Hampshire, New Jersey, New Mexico, North Carolina, North Dakota, Ohio, Oklahoma, Oregon, Pennsylvania, Rhode Island, South Carolina, South Dakota, Tennessee, Texas, Utah, Vermont, Virginia, Washington, West Virginia, Wisconsin, Wyoming, and the District of Columbia.

This case was handled by Assistant Attorney General Adam Cohen under the supervision of the Consumer Frauds and Protection Bureau Chief Jane Azia and Executive Deputy Attorney General for Economic Justice Karla G. Sanchez.

Lancement de l'Association des Parajuristes du Québec



Gianni Chiazzese, président

L'Association des Parajuristes du Québec (« APQ ») lance un appel à tous les parajuristes dans la province de Québec pour devenir membre de l'association afin de promouvoir la profession de parajuriste au Québec. L'APQ souhaite devenir la référence pour les parajuristes, cabinets d'avocats, entreprises et autres institutions gouvernementales.

L'APQ s'est donnée comme mission de :

- rassembler les parajuristes au sein de son organisme;
- promouvoir la profession au Québec;
- voir à la création d'une seule base de données exclusivement constituée de parajuristes pour le bénéfice des employeurs.

Pour devenir membre et profiter de tous les autres avantages offerts par l'APQ, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante :

www.parajuristequebec.ca

Le nombre de parajuristes est estimé entre 4000 et 5000 au Québec.

Le Barreau du Québec présente la deuxième édition de son rapport annuel sur l'état de droit au Québec

Le Barreau du Québec publie aujourd'hui son *Regard du Barreau du Québec sur l'état de droit*, deuxième édition. Inauguré l'an dernier, cet exercice annuel livre un instantané de la vie démocratique et de l'évolution de notre état de droit à travers le prisme des principales interventions publiques du Barreau du Québec durant l'année qui vient de s'écouler. « Pour une seconde année consécutive, le Barreau du Québec porte son regard sur l'état de droit et dégage, selon une vision sociale et dynamique de la primauté du droit comme idéal démocratique, des tendances qui pourraient menacer cette primauté du droit chez nous : le recours abusif et répété à des projets de loi omnibus, l'attribution dans certains secteurs de pouvoirs discrétionnaires mal balisés octroyés à l'État, ainsi que la fraude et la corruption dans le secteur de la construction », explique le bâtonnier du Québec, Me Nicolas Plourde.

« Malgré ces tendances, l'état de droit n'est pas compromis au Canada et au Québec, poursuit le bâtonnier Plourde. « Nous jouissons d'une justice dont l'impartialité et l'indépendance sont enviées, une justice qui mérite la confiance des citoyens. En revanche, les exemples évoqués dans le rapport du Barreau du Québec indiquent que le respect de la primauté du droit est un acquis qui reste toujours fragile. Ces exemples rappellent l'importance des interventions d'organisations comme la nôtre. »

Le Barreau du Québec s'est toujours fait un devoir de

sensibiliser les acteurs détenant les rênes du pouvoir législatif aux principes démocratiques qui doivent les guider dans l'exercice de leur prérogative. « La protection de la primauté du droit est une responsabilité sociale qui concerne autant les individus et la société civile que les organes de l'État. La démocratie et les libertés individuelles ne peuvent exister sans règle de droit. Le maintien d'une bonne gouvernance dans le respect des principes de la primauté du droit exige, de ceux qui édictent et appliquent les lois, un comportement qui est non seulement conforme au cadre législatif, mais aussi équitable et mesuré » soutient le directeur général du Barreau du Québec, Me Claude Provencher.

Les principales tendances observées

Voici les tendances qui, selon les observations du Barreau du Québec, pourraient fragiliser notre état de droit :

- Le recours abusif et répété à des projets de loi omnibus afin de modifier de façon significative des orientations législatives, et contourner les débats démocratiques et le processus législatif habituel. Il s'agit plus spécifiquement des projets de loi C-10, C-38 et C-45. De tels projets de loi, pour utiles qu'ils puissent être sous l'angle de la technique législative, ont souvent pour effet concret, sinon pour objet, de soustraire des mesures parfois contestables à l'attention non seulement des élus mais

aussi de la société civile, réduisant les possibilités qu'émerge un véritable débat démocratique à leur sujet. En raison de leur taille, de leur complexité, et de l'impact sur plusieurs lois existantes, les projets de loi omnibus représentent des défis pour l'étude, l'analyse et la prévisibilité du droit. Les projets de loi C-10 et C-38 ont mobilisé nombre de comités du Barreau du Québec qui ont fait valoir des positions bien étayées. Le Barreau est d'avis que les citoyens doivent se préoccuper de cette tendance législative utilisée par le gouvernement fédéral.

- L'état de droit dans le domaine des contrats publics inquiète le Barreau du Québec. La lutte contre la fraude, la corruption et la collusion en matière de contrats publics est nécessaire pour affirmer l'égalité de tous devant la loi, préserver l'état de droit dans ce domaine d'activités et la confiance des citoyens dans les institutions. En octobre 2011, le Barreau a vivement réclamé et obtenu les pleins pouvoirs pour la Commission Charbonneau; il rappelle que citoyens et institutions doivent réclamer de la transparence et de l'imputabilité dans des secteurs où règne l'opacité.
- Parallèlement, il faut que les moyens mis en place pour lutter contre la corruption n'affaiblissent pas l'état de droit. La crise de confiance découlant des nombreux scandales de collusion et de corruption commande d'adopter des mesures fermes. Il est cependant crucial d'agir avec prudence pour ne pas créer de nouvelles injustices ou des inégalités. Le législateur doit, entre autres, faire preuve de vigilance de manière à ne pas accorder à l'État des pouvoirs discrétionnaires mal balisés pouvant ouvrir la porte à l'arbitraire.
- Par ailleurs, le Barreau rappelle qu'une enquête publique n'est pas un procès et qu'il faut éviter de présumer de la culpabilité des personnes visées par une commission d'enquête et de les juger sur la place publique à partir de témoignages entendus.

Tout citoyen est présumé innocent à moins d'une décision contraire du Tribunal.

L'accès à la justice continue d'être une source de préoccupations pour les citoyens et un problème de société majeur. Principalement pour des raisons de coûts, il est maintenant de plus en plus difficile pour un citoyen de recourir aux tribunaux pour faire valoir ses droits, une situation qui favorise inexorablement les plus fortunés, notamment les entreprises. Par ailleurs, les délais de traitement des dossiers en incitent plusieurs à abandonner leurs droits. Ce constat général met en péril le respect du principe de primauté du droit.

Les critères d'évaluation de la santé d'un état de droit

Pour évaluer le niveau d'adhésion d'une société au principe de primauté du droit, le Barreau du Québec s'appuie sur les quatre critères d'évaluation internationalement reconnus :

- Le gouvernement et ses mandataires sont assujettis à la loi. Il y a un traitement égal de tous devant la loi. Les tribunaux et les décideurs sont impartiaux et indépendants.
- La protection des droits et des libertés fondamentales est assurée.
- Le droit est prévisible (les lois doivent être claires et publiques).
- Le système de justice est accessible et permet une représentation efficace des personnes à moindres coûts.

À travers le prisme de ses interventions, le Barreau du Québec entend continuer de porter un regard sur l'état de droit et de sensibiliser, le cas échéant, la population aux brèches qui pourraient le menacer.

Pour consulter le rapport Regard du Barreau du Québec sur l'état de droit 2012 :

www.barreau.qc.ca/fr/publications/public/etat-droit/

Pour consulter toutes les interventions du Barreau du Québec dans leur intégralité :

www.barreau.qc.ca/actualites-medias/positions/

Ejan Mackaay

Law and Economics
for Civil Law Systems



Lancement de livre / Book Launch

19 mars 2013 / March 19th, 2013

16h30 / 4:30 Pm

Salon François Chevrette,
Faculté de droit / Faculty of Law
Université de Montréal
A-3464 Pavillon Maximilien-Caron



Master of Laws (LL.M.)
Business Law in a Global Context



Une distinction royale : un associé de Fasken Martineau se voit décerner la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II

Fasken Martineau, cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale en droit des affaires et en litige, a annoncé aujourd'hui que Peter Villani, un associé du groupe Valeurs mobilières, fusions et acquisitions du cabinet, s'est vu décerner la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II.

M. Villani s'est vu octroyer cette médaille par Son Excellence le très honorable David Johnston, gouverneur général du Canada, lors d'une cérémonie tenue le 6 février 2013 au bureau montréalais de Fasken Martineau.

Cette nouvelle médaille commémorative a été créée en 2012 dans le cadre des célébrations qui marquent le 60^e anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté la reine Elizabeth II en tant que Reine du Canada. La Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II permet au Canada de rendre hommage de façon tangible à Sa Majesté pour son dévouement envers le pays. Cette distinction permet également de mettre en valeur les contributions et réalisations importantes des Canadiennes et Canadiens qui sont lauréats de cet honneur.

« Cette distinction souligne les efforts remarquables de notre collègue Peter, ainsi que son professionnalisme et ses nombreuses contributions à l'égard du Canada, et plus particulièrement la communauté italo-canadienne. Au nom de tous les membres du cabinet, je le félicite pour cet honneur », a indiqué David Corbett, l'associé directeur de Fasken Martineau.

Fasken fusionne en Afrique du Sud

Le cabinet est maintenant doté de la plus vaste présence internationale de tous les cabinets d'avocats canadiens

Fasken Martineau, cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale en droit des affaires et en litige, a annoncé aujourd'hui la réalisation de sa fusion avec Bell Dewar, un cabinet d'avocats établi à Johannesburg.

Cette fusion, qui avait été annoncée en octobre 2012, a été complétée selon l'échéance établie par les deux cabinets. L'entité qui en résulte est l'un des plus grands cabinets d'avocats exerçant des activités en Afrique, et dote Fasken Martineau de la plus vaste présence internationale de tous les cabinets d'avocats canadiens.

« Nous sommes très heureux que la fusion de nos deux cabinets ait été menée à bien dans les délais établis. Nous sommes également très heureux d'accueillir l'équipe de Bell Dewar au sein de notre nouveau cabinet. Cette fusion témoigne de la puissance de notre marque, et met en valeur nos capacités accrues et les services enrichis que nous sommes en mesure d'offrir à nos clients internationaux, tant sur le continent africain qu'ailleurs », a indiqué David Corbett, l'associé directeur de Fasken Martineau.

« Nous sommes heureux de pouvoir donner à nos clients l'occasion de tirer parti de l'expertise et de l'expérience de Fasken Martineau par l'intermédiaire de ses bureaux à Londres, à Paris et au Canada », a ajouté Blaize Vance, le nouvel associé directeur régional du cabinet en Afrique du Sud.

Par suite de cette fusion, Fasken Martineau compte désormais plus de 80 avocats en Afrique du Sud. La nouvelle équipe de Johannesburg ajoutera son expertise aux capacités existantes du cabinet, notamment dans les domaines des mines, des infrastructures, de l'énergie, du financement de projets, des marchés des capitaux, et des fusions et acquisitions et ce, partout en Afrique. L'entité issue de cette fusion offrira une gamme complète de services juridiques à une clientèle internationale.

Des avocats de Blakes conseillent Solutions Contact Phocus dans le cadre de son acquisition par Xplore-Tech Services P.L.

Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. (Blakes), cabinet d'avocats de premier plan en droit des affaires du Canada, a annoncé aujourd'hui avoir conseillé le centre d'appel montréalais Solutions Contact Phocus (Phocus) dans le cadre de son acquisition par la société indienne Xplore-Tech Services P.L. L'Équipe de Blakes a été dirigée par Angelo Noce, associé au sein du groupe de droit des affaires et comprenait les avocates Tatiana Lewin, Claudia Leancu et Aldona Gudas. Kiriakos Vanikiotis, Anik Fontaine et Gabrielle Bélanger de Delegatus ont aussi assisté Phocus relativement à certaines questions transactionnelles et au contrôle préalable.

« Cette transaction illustre bien l'expertise que notre cabinet peut apporter à notre clientèle, qui compte sur Blakes pour lui permettre de maximiser des occasions d'affaires », affirme Angelo Noce.

Statement from A.G. Schneiderman on passing of former NYC mayor Edward I. Koch

The following statement can be attributed to Attorney General Eric T. Schneiderman on the passing of former New York City Mayor Edward I. Koch.

"As a lifelong New Yorker, it's hard to imagine this city without Ed Koch. We will miss his keen mind, sharp wit, and absolute devotion to making a great city the best in the world. While we mourn his loss, we know that the legacy of his mayoralty, his commitment to civil rights and affordable housing, and his civic leadership long after he left City Hall, will live on for generations. I offer my sincere condolences to his friends and family during this difficult time."

Xplore-Tech Solutions a été représentée par une équipe de chez Simmons Da Silva and Sinton LLP dirigée par Puneet Kholi et William Kitay. Louis-René Hébert de Lecours, Hébert Avocats inc. a agi à titre de conseiller juridique québécois de X-Plore Tech et Daniel Frajman de Spiegel Sohmer, en qualité de conseiller juridique spécial quant aux questions concernant les fiducies québécoises.

Constituée en société en 2004 et ayant son siège social à Kolkata, en Inde, Xplore-Tech Services P.L. est un fournisseur de services de technologies de l'information (TI) et d'experts-conseils en TI d'envergure mondiale, qui offre des solutions commerciales intégrées à un vaste éventail de clients partout dans le monde, notamment en matière d'impartition de procédés commerciaux, de développement de logiciels, de développement Web, de cybermarketing et de soutien technique.

Deux décès

Me André Tremblay de Cain Lamarre de Montréal qui avait représenté les chirurgiens dentistes pendant plus de 20 ans auparavant à titre exclusif et qui a poursuivi cette pratique en cabinet privé, est décédé des suites d'un cancer.

M. Jean Bruyère, ami et collègue de faculté de droit de Brian Mulroney et de tant d'autres à l'Université Laval, est décédé subitement à la fin de décembre 2012. Il laisse dans le deuil sa famille et Me Hélène Rioux, sa conjointe, avocate de litige de Laval.



Gravures Adams

Pour tous vos besoins en imprimerie

Imprimer, Graver, Estampage à Chaud, Gaufrer
En-Têtes de Lettres, Enveloppes, Cartes d'Affaires
Invitation, Annonces, Couvertures, etc.

Système de gestion de commandes en ligne

**S.V.P. communiquer avec nous
pour recevoir des échantillons gratuits ou une soumission**

Depuis

**Gravures
Adams
International Ltée**

Pour tous vos besoins en imprimerie

Siège Social
5690, boul. Thimens
St-Laurent, QC H4R 2K9
T 514-937-7744
F 514-937-9316

Sans Frais: 1-888-232-6729
www.adamsengraving.com
info@adamsengraving.com

MONTRÉAL • OTTAWA • TORONTO

RÉGIME D'ASSURANCE AUTO ET HABITATION EXCLUSIF AUX JURISTES

EXCELLENTS TARIFS ! JUGEZ-EN PAR VOUS-MÊME



**JOIGNEZ-VOUS AUX MILLIERS DE JURISTES CANADIENS QUI DÉPENSENT
MOINS POUR LEURS ASSURANCES AUTO ET HABITATION !**

TÉLÉPHONEZ OU CLIQUEZ POUR
OBTENIR UNE SOUMISSION

1 877 314-6274

www.assurancebarreau.com



Certaines conditions s'appliquent. Le régime d'assurance auto et habitation parrainé par l'AABC est émis par La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et par La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. Il se peut que certains produits et services ne soient pas offerts dans toutes les provinces et tous les territoires. AABC Services d'assurances est une division de 3303128 Canada Inc., courtier d'assurances certifié. L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux. Les clauses et modalités relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance. Certaines conditions et exclusions s'y trouvent.